

BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL

OPTION GESTION DE PRODUCTION

CORRIGÉ

SESSION 2017

Partie n°1 – ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE

1.1. - Présenter les différents financements réalisés par la société France Télévisions.

Le contrat de coproduction fait apparaître une part de coproduction et une part antenne.

Part producteur : cette part rend le producteur copropriétaire indivis de l'œuvre, en principe à proportion de cette part et lui donne droit à une quote-part des recettes d'exploitation de l'œuvre. Cette part s'analyse comme un apport en coproduction.

Part d'antenne : cette part s'analyse quant à elle comme une acquisition des droits de diffusion de l'œuvre, et permet à la chaîne de télévision d'obtenir, le plus souvent, une exclusivité de diffusion sur une certaine période et sur un territoire déterminé.

Préachat : achat forfaitaire de droits de diffusion pour un nombre de diffusion donné et une durée limitée dans le temps.

Pour les deux questions imposant du calcul

Critères	%
Apport de 25 % min du diffuseur – numéraire uniquement.	25,13 %.
Limite des 40 %.	27,93 %.
Participation française.	100,00 %.

1.2. - Calculer la part du financement de France Télévisions.

La part de financement apporté par le diffuseur s'élève à 30,72 % $(3000 + 3000 + 13\,000 + 14\,000) / 107\,424$.

1.3. - Comparer les caractéristiques de votre plan de financement prévisionnel et celles requises par le CNC pour bénéficier de l'aide automatique.

Pour pouvoir bénéficier de l'allocation d'investissement du CNC, le financement de l'œuvre doit respecter certains critères :

- 25 % d'apport min du diffuseur OK ici 27,93 %. Attention toutefois à bien veiller à ce que dans le calcul, l'étudiant ne prenne pas en compte l'apport en industrie de 3 000 €.
- Au moins 12 000 € pour une heure. Ici 52 minutes. Apport min de 10 400 €. OK ici.
- 40 % max d'apports publics. OK avec 27,93 %.
- Min de 30 % d'apport français. 100 %.

1.4. - Présenter les deux formes d'exploitation prévues par l'article C du contrat de cession signé entre la société de production et France Télévisions.

- **Exploitation linéaire** : la diffusion linéaire est entendue comme l'exploitation par tous moyens de communication électronique en application d'une grille de programmes et en vue d'une réception simultanée par l'ensemble du public ou une catégorie de public.
- **Exploitation non linéaire** : la diffusion non linéaire est entendue comme l'exploitation par tout service de communication au public par voie électronique, à titre gratuit ou onéreux, permettant un visionnage au moment choisi par l'utilisateur et sur sa demande, à partir d'un catalogue de programmes dont la sélection et l'organisation sont contrôlées par l'éditeur du service permettant ce visionnage.

2.1 - Qualifier juridiquement l'architecte. Justifier votre réponse.

L'architecte est une personne physique et doit, du fait de la création d'une œuvre de l'esprit, être considéré comme auteur.

Une œuvre est dite originale lorsqu'elle porte la marque de la personnalité de l'auteur.

2.2 - Nommer le contrat qui lie l'architecte et la société de production.

Le contrat est un contrat de cession de droits d'auteur.

2.3 - Présenter les droits dont dispose l'architecte.

En tant qu'auteur d'une œuvre de l'esprit la loi reconnaît deux prérogatives à tout auteur.

- Droit moral / Droit extra-patrimonial. Que l'on ne peut céder / vendre. Il est composé du droit de divulgation, du droit de paternité, du droit au respect et du droit de repentir. Ce droit ne s'éteint jamais, il est transmis aux ayants droit.
- Droit patrimonial. Que l'on peut vendre. Il est composé du droit de représentation et du droit de reproduction. Ce droit a une durée de 70 ans Post mortem.

BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL – CORRIGÉ		Session 2017
TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS – U3	MVEJTES	Page : 2/9

2.4 - Rédiger la clause n°5 du projet de contrat.

On attend du candidat qu'il relève l'absence de précision quant à l'étendue géographique de la cession et quant à la durée de la cession.

Proposition de clause rédigée.

2.5 - Expliquer l'intérêt de la garantie à laquelle est tenu le cédant.

Cette clause permet au producteur de se prémunir contre tout recours juridique d'un tiers.

Si une action en contrefaçon est dirigée, par un tiers, contre la société de production. La société de production, si elle est condamnée, elle se retournera contre le cédant (l'architecte).

Notion d'utilisation paisible.

2.6 - Indiquer le mode de rémunération habituel proposé dans ce type de contrat.

La rémunération proportionnelle est la rémunération prévue par le CPI.

2.7 - Identifier l'une des raisons qui ont conduit les parties à négocier une rémunération forfaitaire.

L'architecte ne peut être considéré comme auteur de l'œuvre audiovisuelle (son œuvre de l'esprit est juste le sujet du documentaire). Il ne participe pas à la création de l'œuvre audiovisuelle.

Cas d'une non exploitation intensive de l'œuvre. Dans la mesure où l'œuvre produite ne sera pas exploitée de façon intensive et par conséquent ne générera pas de recettes importantes, il est alors préférable de rémunérer l'architecte de façon forfaitaire.

La rémunération forfaitaire peut être possible lorsque l'assiette de la rémunération ne peut être identifiée et que les conditions d'exploitation de l'œuvre rendent impossible l'application de la règle de la rémunération proportionnelle.

3.1. - Expliquer la phrase suivante « le propriétaire d'une chose ne dispose pas d'un droit exclusif sur l'image de celle-ci ».

Le droit de propriété du centre viticole de M&C ne l'emporte pas sur le droit à l'image de celui-ci.

Une autorisation de droit d'image du centre viticole n'est donc en principe pas nécessaire.

3.2. - Présenter les différentes raisons qui justifient toutefois la rédaction d'une convention de tournage.

- Filmer dans un lieu privé.
- Éviter tout recours contre un trouble anormal de jouissance que pourrait invoquer le propriétaire du centre de vinification.
- Sécuriser la relation entre le producteur et le propriétaire.

Bonus si contenu de la convention.

BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL – CORRIGÉ		Session 2017
TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS – U3	MVEJTES	Page : 3/9

3.3. - Présenter le droit invoqué par le salarié.

Le salarié évoque ici son droit à l'image et aux propos. En effet la jurisprudence reconnaît à toute personne un droit exclusif sur son image qui lui permet de contrôler l'utilisation de son image.

3.4. - Identifier la juridiction compétente en cas de litige. Justifier votre réponse.

TGI compétence exclusive en matière de droits de la personnalité.

3.5. - Exposer les sanctions encourues par le producteur en cas d'utilisation de cette interview.

Sanctions civiles – dommages et intérêts.

Bonus si sanctions pénales – Amendes et peine de prison (45 000 € et 1 an de privation de liberté).

Partie n°2 – TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS

1.

1.1. - Expliquer la fonction d'un groupe électrogène. À partir du concept de l'émission, justifier l'utilisation de cette source d'énergie.

Un groupe électrogène est un dispositif autonome capable de produire de l'électricité (constitué d'un moteur thermique qui entraîne un alternateur).

L'émission est itinérante (60 villes visitées en 18 mois), enregistrée dans les conditions du direct. Autonomie énergétique et simplicité de mise en œuvre.

1.2. - Indiquer le principal avantage d'utiliser un car énergie « Twinpack » par rapport à un groupe électrogène standard.

QOS (qualité de service grâce à la redondance). « Zéro coupure ».

Accepté : qualité de l'énergie (stabilité en tension et fréquence....).

1.3. - Citer deux caractéristiques importantes pour le choix d'un groupe électrogène pour une prestation audiovisuelle.

Puissance nominale.

Insonorisation.

1.4. - Indiquer la signification de « IK08 » « IP54 » dans les caractéristiques essentielles des équipements MARECHAL en précisant si ce matériel est adapté à ce type de prestation.

IP : indices de protections procurées par les enveloppes des matériels électriques contre l'accès aux parties dangereuses, la pénétration de corps solides étrangers (1^{er} chiffre) et la pénétration de l'eau (2^{ème} chiffre).

IK : contre les impacts mécaniques externes (code IK).

Le matériel est adapté car : plateau mobile et extérieur (résistance mécanique élevée et étanchéité importante).

1.5. - Indiquer la signification de « 3P+N+T » pour un connecteur d'alimentation.

Alimentation triphasée + neutre+ conducteur de protection Terre.

1.6. - Relever les caractéristiques de l'alimentation électrique du car régie. Donner les références possibles des deux connecteurs Marechal (mâles et femelles) du câble permettant le raccordement du car régie au car énergie « Twinpack ».

- Alimentation triphasée 400 V, 75 A.
- Réf 3164017 femelle. 3168017 mâle.
- Accepté - Réf 3164197 femelle. 3168197 mâle.

1.7. - Calculer la puissance électrique maximale.

2 prises triphasés 25 A donc puissance max disponible :

$$3 \cdot U \cdot I \cdot 2 = 3 \cdot 230 \cdot 25 \cdot 2 = 34,5 \text{ KW.}$$

BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL – CORRIGÉ		Session 2017
TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS – U3	MVEJTES	Page : 5/9

1.8. - Montrer que la puissance électrique disponible est suffisante.

Pa : 29,5 KW < 34,5 KW.

1.9. - Indiquer si le car Twinpack est adapté à la situation, le justifier.

Le groupe fournit 120 KW (avec redondance) donc largement adapté.

1.10. - Indiquer pour chacun de ces équipements la nature de la protection électrique assurée.

Interrupteurs différentiels : protection des personnes (défauts d'isolement).

Disjoncteurs magnétothermiques : protection contre les surcharges et courts circuits (protection des biens).

Parafoudre : protection contre les surtensions (protection des biens).

1.11. - Pour l'interrupteur différentiel DX3 Réf. 411697, nous relevons Sensibilité: 30 mA. Expliciter cette indication.

Un interrupteur différentiel protège les personnes des risques d'électrisation en assurant la coupure de l'alimentation électrique après détection d'une fuite de courant à la terre (seul 30 mA)

2. Étude des caméras Sony HDC2400 du plateau (annexes 9,10 et 11).

2.1. - Pour cette caméra, indiquer les caractéristiques du capteur utilisé et la définition de l'image.

Capteur CCD 2/3 pouce. 1920*1080.

2.2. - À partir de la caractéristique du convertisseur analogique-numérique, calculer le nombre de bits pour coder un pixel.

16 bits*3 = 48 bits.

2.3. - Cette caméra peut être exploitée dans deux configurations : EFP (Electronic Field Production) et ENG (Electronic News Gathering). Expliquer ces deux configurations.

En configuration ENG, une caméra portable est assemblée à un magnétoscope pour une utilisation autonome en reportage.

En configuration EFP, une caméra légère ou lourde est reliée à une régie fixe ou mobile.

2.4. - Relever le type de filtre optique intégré dans cette caméra ? Indiquer la fonction de celui-ci.

Filtre à densité neutre ou filtre ND. Les filtres à densité neutre permettent d'atténuer la surexposition lumineuse (utilisé en mode ENG.).

2.5. - Préciser le type de liaison entre une caméra HDC2400 et son CCU du car régie et le type de câble pour sa mise en œuvre.

- Liaison fibre optique.

- Les câbles seront hybrides, une partie en cuivre pour l'alimentation des caméras et une partie en fibre optique pour la transmission des signaux.

BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL – CORRIGÉ		Session 2017
TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS – U3	MVEJTES	Page : 6/9

2.6. - Préciser la fonction des deux équipements suivants RCP-1000 et HDCU2000.

HDCU2000 : voie de commande ou CCU (Camera Control Unit) est une interface de distribution des signaux vidéo, audio, et des informations de commande vers les équipements techniques externes.

RCP-1000 : le pupitre d'exploitation, ou OCP (Operational Control Panel), installé en régie, est placé sous le contrôle permanent de l'ingénieur de la vision, qui effectue différents réglages sur l'image pendant un tournage.

2.7. - Indiquer l'intitulé du poste qu'occupe dans le car régie l'opérateur exploitant les différents panneaux de commande à distance des caméras.

Poste vision.

3. Étude du plateau mobile (annexes 9,11 et 12).

Le car régie réalisation « Challenger » est organisé autour d'une grille NVISION 8280.

3.1. - Indiquer la fonction de cette grille de commutation.

La grille de commutation (routeur ou matrice de commutation) audio et vidéo permet de mettre en relation les différents secteurs du car régie en assurant la distribution des différents signaux (vidéo, son etc...).

3.2. - Relever le nombre d'entrées/sorties de la grille NVISION 8280.

288.

3.3. - Sachant que les caméras fournissent un flux vidéo 22 :11 :11 en 10 bits, montrer que le débit vidéo utile est d'environ 1 Gbits/s.

$1920 \times 1080 \times 2 \times 25 \times 10 = 1.04 \text{ Gbps}$.

3.4. - Relever le nombre d'entrées de ce mélangeur.

80 entrées.

3.5. - Le mélangeur comporte 6 keys par barre. Indiquer le rôle de la fonction « key ».

Permet l'incrustation vidéo.

3.6. - Relever les différentes technologies des sources disponibles. Préciser laquelle de ces technologies est la plus consommatrice d'énergie pour un même niveau de lumière.

Led, HMI, TH.

TH.

3.7. - L'animateur de l'émission ainsi que ses chroniqueurs sont équipés de micros cravate à liaison HF. Cette émission étant itinérante, nous pouvons rencontrer un problème technique pour la mise en œuvre d'une telle solution, indiquer la vérification importante à effectuer avant de choisir les fréquences des canaux.

Il faut contrôler les fréquences libres utilisables au milieu du spectre d'émission de la télévision numérique terrestre mais aussi s'inquiéter du plan de fréquences.

4.

4.1.- Rappeler brièvement ce qu'est un NAS.

NAS : Network Attached Storage (dispositif de stockage incluant des protocoles de gestion et de sécurisation des données...).

4.2.- Ce NAS peut être équipé de deux types de disques HDD ou SSD, préciser le principal avantage des disques SSD.

- Débits lecture / écriture.

4.3.- Relever la capacité brute interne maximale de stockage de ce NAS ainsi que le nombre de disques durs pour atteindre cette configuration.

Capacité brute interne maximale 120 To (12 disques durs de 10 To).

4.4.- Le stockage est fait par une agrégation de disques durs montés en RAID 5. Expliquer brièvement le principe de fonctionnement du RAID 5. Indiquer l'avantage de ce mode par rapport au RAID 0.

RAID 5 : répartition par bande avec sécurisation répartie. Compromis entre la sécurisation et la rapidité. En cas de panne d'un des disques, les données contenues par celui-ci peuvent être reconstituées.

RAID 0 : pas de sécurisation des données.

4.5.- Cet équipement intègre un processeur Intel Xeon D-1521 quadri cœur. Expliquer l'intérêt de ce type de structure.

Un Quad-Core est un processeur constitué de 4 cœurs de processeur. Il est donc capable d'effectuer des calculs beaucoup plus rapidement qu'un processeur avec un seul cœur.

4.6.- Relever la capacité de mémoire vive intégrée dans l'unité centrale du NAS.

- Mémoires ECC DDR4-2133 de 8 Go.

4.7.- Les données du serveur sont en autres accessibles avec les protocoles CIFS, AFP, FTP. Indiquer l'intérêt du protocole FTP.

- File Transfer Protocol (protocole de transfert de fichier), ou FTP, est un protocole robuste de communication destiné au partage de fichiers sur un réseau TCP/IP.

4.8.- Indiquer la fonction du responsable de la gestion des droits d'accès aux fichiers pour le partage de données sur ce serveur.

- Administrateur.

BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL – CORRIGÉ		Session 2017
TECHNOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS ET SUPPORTS – U3	MVEJTES	Page : 8/9

5. Enregistrement de la voix OFF du documentaire.

5.1.- Dans la sélection des accessoires de ce microphone il y a une suspension élastique et un « pop screen ». Indiquer leur rôle.

Une suspension : c'est l'élément sur lequel est fixé le micro, il permet de réduire les bruits parasites (exemple vibrations venant du sol ...).

Un antipop ou pop screen va permettre plusieurs choses.

Supprimer les plosives (le vent des syllabes « peuh » et « teuh »), ce qui permet de réguler en même temps un peu la dynamique, ces plosives étant moins fortes.

Protéger la capsule du microphone de la salive.

5.2.- Relever la technologie utilisé par ce microphone.

Microphone statique à grande membrane.

5.3.- Relever les différentes directivités de ce microphone. Faire une représentation graphique pour chacune.

Trois directivités : omnidirectionnelle, cardioïde, bidirectionnelle (figure de 8).



5.4.- Citer l'avantage procuré par ce type de liaison.

Les liaisons symétriques (balanced) procurent un haut degré de protection contre les perturbations extérieures lors du transport du signal audio issu du micro (signal faible de l'ordre du Millivolt).

5.5.- Indiquer si ce microphone nécessite une alimentation, si oui indiquer son nom, sa valeur.

Oui, P48 (fantôme 48volts).

5.6.- La captation de la voix-off est réalisée avec une station audionumérique Pro-tools.

$$P = Fe * Q * t * c$$

$$96\ 000 * 24 * 52 * 60 = 857\ Mo\ environ.$$